

# 16 300 TERRITORIAUX AU SERVICE DES MARTINICAIS

Au 31 décembre 2007, 16 400 agents territoriaux, tous statuts confondus, travaillent dans les 112 collectivités et établissements publics territoriaux de la Martinique qui emploient au moins un agent. Cela représente en équivalent temps complet 11 450 agents. Afin d'anticiper les besoins de recrutement et de formation des collectivités, le CNFPT en partenariat avec l'association des maires de Martinique, le centre de gestion de la Martinique, le Carif-Oref et l'Insee, a réalisé une enquête statistique recensant les agents territoriaux au 31 décembre 2007. Cette enquête analyse l'emploi territorial martiniquais dans ses 5 aspects : institutionnel, statutaire, organisationnel, professionnel et démographique.

## DES EFFECTIFS RELATIVEMENT NOMBREUX

Les effectifs territoriaux ont connu une augmentation de 15 % entre 2002 et 2007, ce qui suit la tendance nationale qui est de + 14 % sur cette même période. Le taux d'administration territoriale en Martinique est

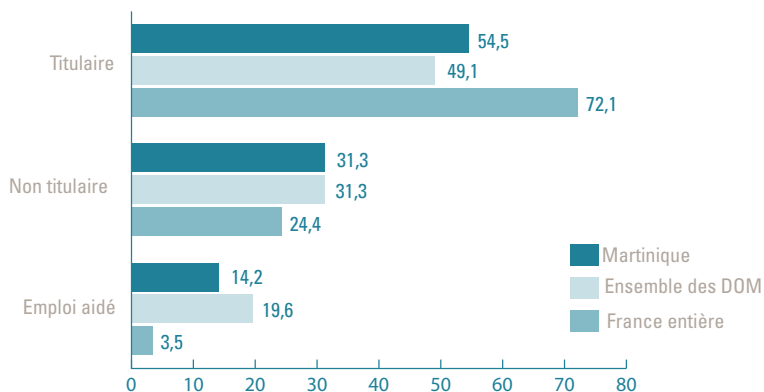
supérieur à celui observé au niveau national puisqu'il est de 32,9 agents pour 1 000 habitants contre 25,0 agents pour 1 000 habitants au niveau national.

## SEUL UN AGENT SUR DEUX EST TITULAIRE

L'emploi territorial en Martinique compte moins de titulaires qu'au niveau national : 55 % de titulaires localement contre 72 % dans la France entière, 31 % de non titulaires contre 24 % et 14 % d'emplois aidés contre 4 %. Entre fin 2002 et fin 2007, la part des titulaires a augmenté, passant

de 48 % à 55 % ; celle des non titulaires a diminué, passant de 38 % à 31 %. La part des emplois aidés n'a, quant à elle, pas varié durant cette même période.

### Répartition par statut pour la Martinique, l'ensemble des DOM et la France



Source : Insee, Drees et DHOS - Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, 2007

Taux d'administration : nombre d'agents de la fonction publique territoriale pour 1 000 habitants (hors emplois aidés). Taux calculé à partir des effectifs en équivalents temps pleins.

Sources : Observatoire de la fonction publique territoriale (données pour les DOM) / Insee Colter au 31/12/2007 (données pour la France entière)

## UNE FAIBLE PART DE L'ENCADREMENT

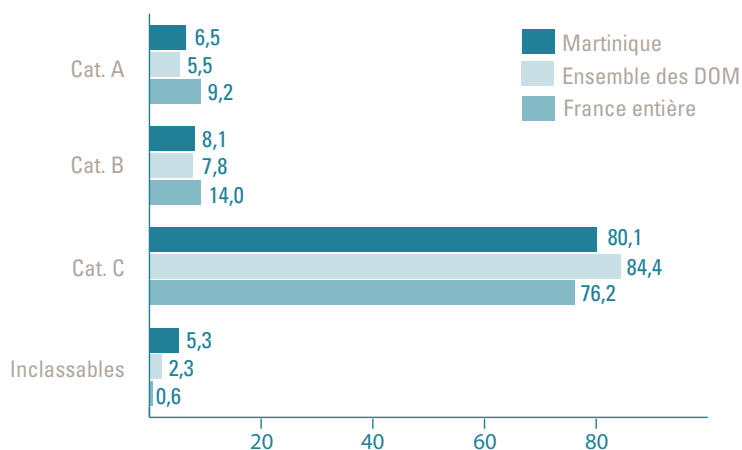
Hors emplois aidés, quatre agents martiniquais sur cinq relèvent de la catégorie C.

On dénombre 7 % d'agents titulaires et non titulaires en catégorie A et 8 % en catégorie B.

La part des agents de catégorie A a augmenté de 2 points entre la fin 2002 et la fin 2007.

La Martinique présente des proportions d'agents de catégories A et B inférieures à la structure hiérarchique nationale moyenne.

### Répartition par catégorie hiérarchique (en %) (hors emplois aidés)



Parmi les 14 059 agents titulaires et non titulaires de la Martinique, 10 778 se concentrent sur huit cadres d'emplois, soit 77 % des effectifs hors emplois aidés.

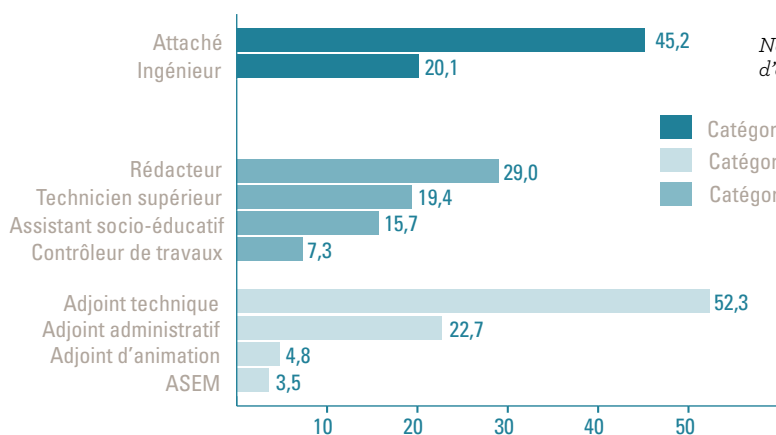
À eux seuls, les adjoints techniques et les adjoints administratifs représentent 60 % des titulaires et des non titulaires martiniquais.

Parmi les 8 cadres d'emplois les plus représentés, 6 sont des cadres d'emplois de catégorie C (seuls les attachés et les rédacteurs n'en sont pas). Ces 6 cadres d'emplois représentent près de 90 % de l'ensemble des catégories C de la Martinique.

CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale

Sources : Observatoire de la fonction publique territoriale (données pour les DOM) / Insee Colter au 31/12/2007 (données pour la France entière)

### Les principaux cadres d'emplois par catégorie hiérarchique (en %) (hors emplois aidés)



Note de lecture : 45,2 % des agents de catégorie A appartiennent au cadre d'emplois d'attaché CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale

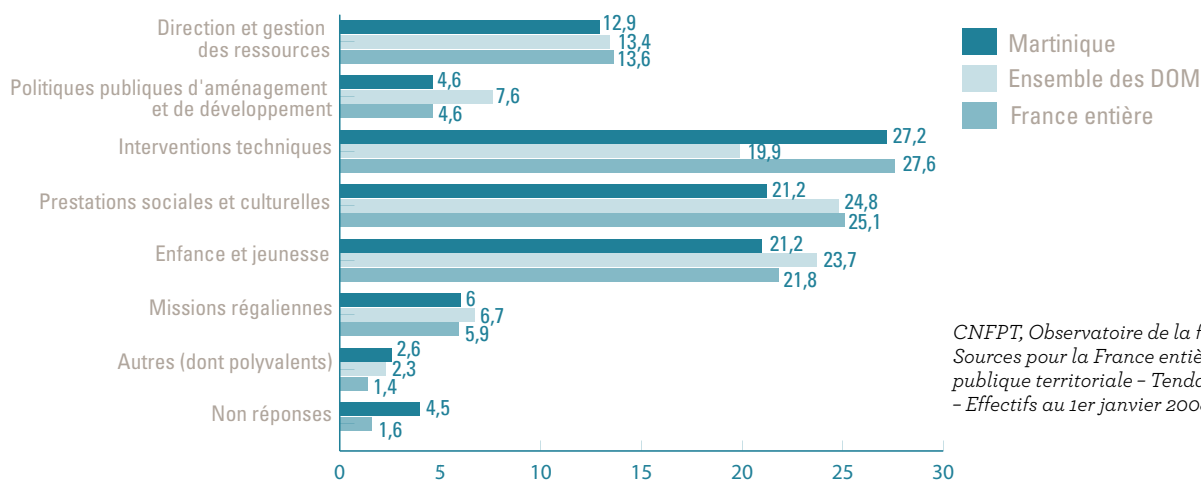
## UN POIDS IMPORTANT DES SERVICES TECHNIQUES

### Domaine d'affectation en Martinique au regard de l'ensemble de DOM et du national (en %)

Près de 70 % des agents martiniquais exercent leur activité au contact direct de la population dans les services dédiés aux interventions techniques (27 %), aux prestations sociales et culturelles (21 %) et à l'éducation, l'enfance et la jeunesse (21 %).

La répartition des agents martiniquais par domaine d'affectation est similaire à celle observée sur l'ensemble du territoire national. Elle diffère par contre de celle de l'ensemble des DOM, puisque la

Martinique emploie une part importante d'agents dans le domaine des interventions techniques (27 % contre 19 % en moyenne dans les DOM). À contrario, les domaines des politiques publiques et des prestations sociales et culturelles ont un poids moins important par rapport à l'ensemble des DOM (respectivement 5 % contre 8 % et 21 % contre 25 %).



CNFPPT, Observatoire de la fonction publique territoriale  
Sources pour la France entière : Observatoire de la fonction publique territoriale - Tendances de l'emploi territorial n°13 - Effectifs au 1er janvier 2008

## 199 MÉTIERS TERRITORIAUX IDENTIFIÉS EN MARTINIQUE

Cette enquête a permis, pour la première fois, de dénombrer et de caractériser les métiers territoriaux en Martinique. 8 métiers regroupent un peu plus de la moitié des effectifs ; ce sont les métiers d'agent de gestion administrative, d'agent d'entretien polyvalent, d'agent polyvalent de restauration, d'assistant d'accueil petite enfance, d'ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments, de jardinier des espaces horticoles et naturels, d'animateur éducatif - accompagnement périscolaire et d'agent d'accompagnement de l'enfance. Ces métiers sont principalement exercés par des agents de catégorie C.

Les agents de catégorie C exercent 153 métiers différents. Les 16 principaux métiers regroupent 8 278 agents soit 73 % des effectifs de cette catégorie. Ce sont principalement des métiers administratifs (agent de gestion administrative), d'entretien (ouvrier polyvalent de

maintenance des bâtiments, agent polyvalent d'entretien, agent de nettoyage), ou de l'enfance (assistant d'accueil petite enfance, agent d'accompagnement de l'enfance).

Les agents de catégorie B exercent quant à eux 121 métiers différents. Les 10 principaux métiers regroupent 61 % des agents de cette catégorie. Ce sont majoritairement des métiers spécialisés : travailleur social, animateur - éducateur sportif, technicien support et service, infirmier... Les agents de catégorie A exercent 104 métiers différents. Les 9 principaux métiers concentrent 37 % des agents de cette catégorie. La majorité des principaux métiers exercés par des agents de la catégorie A sont des métiers de direction (directeur des affaires générales, directeur général de collectivité ou d'établissement public, directeur général adjoint) et des métiers spécialisés (médecin clinicien, puéricultrice, sage-femme, psychologue...).

## 36 % DES PERSONNELS ÂGÉS DE 50 ANS OU PLUS FIN 2007

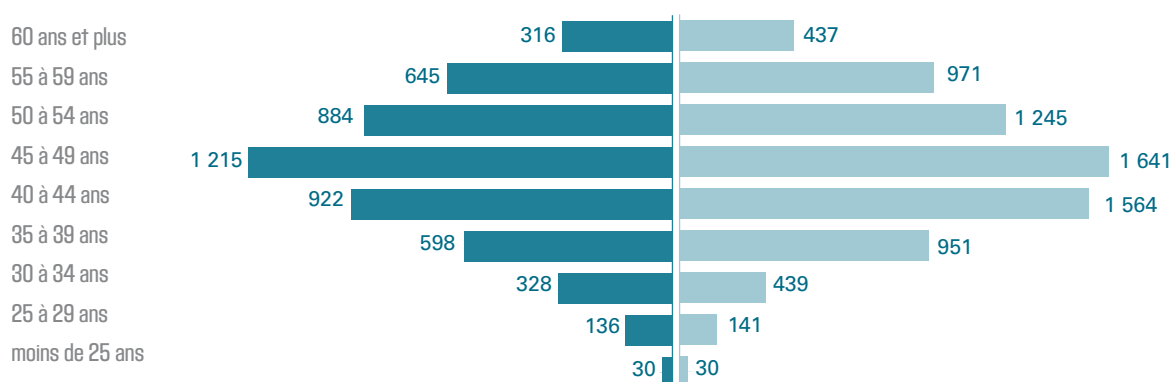
Au 31 décembre 2007, la moyenne d'âge des agents permanents de la Martinique est plus élevée qu'au 31 décembre 2002. Ainsi, la part des agents de plus de 50 ans est passée de 30 % fin 2002 à 36 % fin 2007. Cette part est très supérieure au niveau national (28 %).

L'âge moyen des agents permanents martiniquais est passé de 45 ans à 46 ans et 10 mois entre 2002 et 2007. Au 31/12/2006, les agents

permanents de métropole avaient, en moyenne, 43 ans et 6 mois.

Avec 36 % de permanents âgés de plus de 50 ans, les agents de Martinique sont en moyenne sensiblement plus âgés que ceux des autres DOM. La pyramide des âges présente une structure quasi identique par genre : l'âge moyen des femmes et celui des hommes est le même (46 ans et 10 mois).

### Pyramide des âges selon le genre (en effectif, hors emplois aidés et non titulaires non permanents)



Note de lecture : 45,2 % des agents de catégorie A appartiennent au cadre d'emplois d'attaché CNFPPT, Observatoire de la fonction publique territoriale

Le taux de féminisation dans les collectivités territoriales de Martinique est légèrement inférieur à la moyenne nationale (59 % contre 61 % au niveau national), notamment pour les catégories A et B où les femmes sont respectivement présentes à 54 % et 56 % en Martinique contre 59 % et 64 % pour l'ensemble du territoire national.

3 % des titulaires et des non titulaires de la Martinique sont âgés de moins de 30 ans. 63 % des agents ont entre 30 et 50 ans.

Les agents permanents du département et des communes sont les plus âgés, avec respectivement 42,9 % et 37,8 % d'entre eux qui avaient 50 ans ou plus fin 2007.

À l'inverse, la structure des âges des agents du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), du centre de gestion et des communautés d'agglomération est plus jeune, avec une proportion d'agents de 50 ans ou plus moins élevée que la moyenne régionale (respectivement 12 %, 24 % et 25 %) et une part des personnels de moins de 30 ans plus importante que la moyenne régionale (2,6 %).

On estime à 7 300 le nombre d'agents qui cesseraient leur activité entre 2007 et 2021, ce qui représente 59 % des effectifs recensés au 31 décembre 2007.

Il existe une forte disparité au sein de chaque catégorie hiérarchique selon les cadres d'emplois :

- pour la catégorie A, les médecins et les puéricultrices devraient être beaucoup plus nombreux à partir à la retraite sur la période 2007-2021

que les autres cadres d'emplois (respectivement 91 % et 67 % contre 43 % en moyenne pour l'ensemble des cadres d'emplois de la catégorie A). Au contraire, les ingénieurs seraient moins touchés par les départs en retraite : 28 % de leur effectif est concerné.

- Pour la catégorie B, les assistants socio-éducatifs auraient un taux de départ plus important par rapport à l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie B (58 % contre 46 %). À l'inverse, les techniciens supérieurs et les animateurs seraient moins nombreux à prendre leur retraite en 2021 (26 % et 35 %).

- Pour la catégorie C, ce sont les assistantes maternelles et les agents de maîtrise qui seraient les plus touchés (respectivement 85 % et 83 % de départ potentiel contre 62 % pour l'ensemble des catégories C). En revanche, les adjoints d'animation seraient quant à eux proportionnellement moins nombreux à partir à la retraite (46 %).

En conclusion, dans un contexte de réformes institutionnelles (intercommunalité, acte II de la décentralisation, réforme territoriale) et fiscale, l'état des lieux proposé par cette étude sur les métiers territoriaux en Martinique au 31 décembre 2007, pointe les défis auxquels les collectivités martiniquaises vont être confrontées dans les années à venir (faible part de l'encadrement, gestion des départs à la retraite) et pose les premiers jalons d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

## > PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette enquête est issue d'un recensement des personnels présents dans les collectivités et établissements publics territoriaux en Martinique au 31 décembre 2007.

Sont concernés :

- les agents titulaires et stagiaires,
- les non titulaires sur emplois permanents et non permanents,
- les emplois aidés (CAV, CAE, CES, CEC, emplois-jeunes...).

Cette enquête a été réalisée auprès de 112 collectivités et établissements publics territoriaux de la Martinique. 83 % des collectivités de la Martinique ont répondu à l'enquête, ce qui représente 72 % des effectifs.

Les résultats présentés sont redressés

par les effectifs régionaux par type d'employeur recensé par l'INSEE dans son enquête Colter.

Nous avons demandé à chaque collectivité interrogée de nous renvoyer sur support informatique une série d'informations pour chaque agent présent le 31 décembre 2007 dans ses effectifs.

Ces informations portaient sur le statut, la modalité juridique de recrutement, le sexe, la date de naissance, la date de la première entrée dans une collectivité, la date de fin de contrat pour les emplois aidés, le niveau d'étude, le cadre d'emplois de référence, le service d'affectation, l'intitulé du métier, la condition d'emploi (temps complet ou non) et la quotité de travail.

L'analyse des départs à la retraite présente le nombre annuel d'agents titulaires et non titulaires permanents partant

potentiellement à la retraite sur la période 2007-2021. Cette analyse est issue d'une simple projection de la situation des collectivités au 31/12/2007, en prenant comme postulats qu'aucun agent ne quitterait sa collectivité pour une autre raison que la retraite, qu'aucun agent n'intégrerait la collectivité jusqu'en 2020 et que l'âge moyen de départ à la retraite n'évoluerait pas entre 2007 et 2021. L'âge de départ à la retraite est calculé en fonction du sexe et du cadre d'emplois de l'agent.

L'âge moyen de départ à la retraite a été fourni par la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Cet âge moyen a été décliné par cadre d'emplois et par sexe au niveau national. Les résultats sur les projections de départs à la retraite sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des données précises.

### CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga | Codirecteur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine | Rédacteur : Natacha Devriendt

Tous les numéros des synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)